UNION FRANÇAISE DU LEVAGE

Communiqué de presse
15 octobre 2026

L'UNION FRANÇAISE DU LEVAGE DEMANDE UN CADRE CLAIR POUR RÉPERCUTER LES VARIATIONS DU COÛT DES CARBURANTS

Face à la forte volatilité des prix du gazole et du gazole non routier, l'Union Française du Levage alerte les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur pour répercuter ces hausses dans leurs prestations. L'UFL demande l'ouverture d'un travail avec le ministère de l'Économie afin de mettre en place un dispositif simple, transparent et opposable, comparable à celui existant pour le transport routier.

L'Union Française du Levage, qui représente les entreprises spécialisées dans les prestations de levage, a adressé ce jour un courrier au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique afin d'attirer son attention sur une difficulté économique majeure pour la profession : l'impossibilité, dans de nombreuses situations contractuelles, de répercuter de manière claire et sécurisée les variations du coût des carburants sur les factures clients.

Les entreprises de levage interviennent chaque jour sur des opérations essentielles au fonctionnement de l'économie : chantiers du bâtiment et des travaux publics, industrie, énergie, infrastructures, logistique, collectivités, maintenance lourde ou encore opérations exceptionnelles. Elles mobilisent des matériels spécifiques et coûteux — grues mobiles, engins automoteurs, matériels de levage lourd et équipements associés — qui nécessitent des investissements importants, une maintenance rigoureuse et des personnels hautement qualifiés.

Le modèle économique de ces prestations repose sur la mise à disposition d'un matériel lourd, son acheminement, son exploitation par un opérateur qualifié, la responsabilité technique de l'intervention et la consommation de carburant nécessaire à l'exécution de la mission. Le carburant constitue ainsi un coût direct, indispensable et largement non maîtrisable pour les entreprises du secteur.

Une différence de traitement difficilement compréhensible avec le transport routier

L'UFL souligne que, contrairement aux transporteurs routiers, qui disposent d'un cadre légal permettant de prendre en compte les variations du coût du carburant dans le prix de leurs prestations, les entreprises de levage ne bénéficient pas aujourd'hui d'un mécanisme équivalent.

Cette situation apparaît d'autant plus problématique que les deux secteurs partagent plusieurs caractéristiques : forte intensité capitalistique, dépendance au carburant, mobilisation d'engins lourds, prestations réalisées pour le compte de donneurs d'ordre professionnels et exposition directe des marges aux hausses de coûts notamment des carburants.

En l'absence de dispositif clair, les entreprises de levage se trouvent trop souvent contraintes d'absorber seules des augmentations de carburant qu'elles ne peuvent ni anticiper ni maîtriser. Cette situation fragilise leurs marges, limite leur capacité d'investissement, freine le renouvellement des matériels — y compris vers des équipements plus performants — et met sous tension un maillon indispensable de nombreux secteurs économiques.

Une demande sans coût direct pour les finances publiques

L'Union Française du Levage précise ne solliciter ni aide budgétaire ni subvention. Sa demande porte sur l'ouverture d'un travail avec le cabinet du ministre et les services compétents afin d'examiner la mise en place d'un dispositif simple, encadré et transparent.

Ce dispositif pourrait notamment permettre :

- de faire apparaître sur les factures une ligne dédiée à la variation du coût du carburant ;
- de recourir à des indices publics ou reconnus, relatifs notamment au gazole et au gazole non routier ;
- d'insérer des clauses de révision dans les devis, contrats-cadres et marchés ;
- d'appliquer le mécanisme de manière proportionnée à la part du carburant dans le coût réel de la prestation ;
- de prévoir une prise en compte adaptée dans les marchés publics comme dans les marchés privés ;
- de sécuriser les relations contractuelles entre prestataires de levage et donneurs d'ordre.

Sécuriser la continuité de prestations indispensables

Pour l'UFL, la création d'un cadre clair permettrait une meilleure répartition du risque économique entre les entreprises de levage et leurs clients, sans coût direct pour les finances publiques. Elle contribuerait également à sécuriser la continuité de prestations indispensables à l'industrie, aux infrastructures, à la construction, à l'énergie et à la maintenance.

« Les entreprises de levage assument aujourd'hui seules une part croissante du risque lié à la volatilité des carburants, alors même que ces coûts sont indispensables à l'exécution de leurs prestations et qu'elles ne les maîtrisent pas. Nous demandons simplement un cadre clair, transparent et équitable, permettant d'adapter au levage un mécanisme déjà reconnu dans le transport routier », déclare **Xavier Charpentreau, président de l'Union Française du Levage**.

L'UFL souhaite être reçue prochainement par le cabinet du ministre afin de présenter plus en détail les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur, les données économiques disponibles et les pistes opérationnelles envisageables.

A propos de l'UFL

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).
Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contacts presse
UFL – Hervé REBOLLO – 01 49 89 32 35 - h.rebollo@dlr.fr